

Conseil d'établissement (CE)

Séance du 7 novembre 2023 à 19 h

Polyvalente de Charlesbourg

Salle Katimavik

PROCÈS-VERBAL

Sont présent(e)s :

Madame Isabelle Bastien, représentante du personnel professionnel
 Monsieur Dave Bérubé, représentant des parents
 Madame Marie-Hélène Berthiaume, représentante des parents
 Madame Stéphanie Bouillon, représentante du personnel de soutien
 Madame Michelle Brousseau, représentante du personnel enseignant
 Monsieur Mayence Champagne, représentant des élèves
 Madame Caroline Fortin, représentante du personnel enseignant
 Madame Isabelle Girard, représentante de la direction
 Monsieur Maxime Jacques-Gagnon, représentant du personnel enseignant
 Madame Marie-Pierre Lanthier, représentante des parents
 Madame Nadia Larrivée, représentante des parents
 Madame Amélie Lavoie, représentante du personnel enseignant
 Madame Mélanie Maltais, représentante des parents
 Madame Frédérique O'Sullivan Zschornack, représentante du personnel enseignant
 Monsieur Steven Roseberry-Fafard, représentant des élèves
 Monsieur Seydou Tane Sow, représentant des parents
 Madame Marie-Soleil Touchette, représentante des parents
 Monsieur Luc Vaillancourt, représentant des enseignants

Invité(e)s :

Madame Anne Goupil, gestionnaire administrative d'établissement
 Monsieur Martin Simard, aide à la direction

Sont absent(e)s :

Monsieur Kacou Constant Moro, représentant des parents

Sujets	Échanges	Suivis (date ou mois)	Responsables
1. Mot de bienvenue	M ^{me} Isabelle Girard souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'établissement. Les membres se présentent à tour de rôle.		
2. Vérification du quorum	Après vérification du quorum, M ^{me} Isabelle Girard déclare la séance du conseil d'établissement ouverte.		
3. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 novembre 2023	M ^{me} Michelle Brousseau propose l'adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 juin 2023 avec le retrait du point « rapport annuel CÉ 22-23 ». Cette proposition est adoptée à l'unanimité.		
4. Élection à la présidence	Afin d'assurer le déroulement des élections, les membres mandatent M ^{me} Isabelle Girard pour assumer le rôle de la présidente d'élection.		

	<p>M. Dave Bérubé propose la candidature de M^{me} Marie-Hélène Berthiaume et celle-ci confirme son intérêt.</p> <p>M^{me} Marie-Hélène Berthiaume est élue à l'unanimité au poste de présidente du conseil d'établissement de la Polyvalente de Charlesbourg.</p>		
5. Élection au poste de substitut à la présidence	M. Dave Bérubé propose sa candidature et est élu à l'unanimité au poste de substitut à la présidence du conseil d'établissement de la Polyvalente de Charlesbourg.		
6. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2023	<p>M^{me} Michelle Brousseau propose l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2023 avec les modifications proposées.</p> <p>Cette proposition est adoptée à l'unanimité.</p>		
7. Suivis au procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2023	Aucun.		
8. Questions du public	Un(e) membre questionne le tarif de 60 \$ aux parents pour l'encadrement du midi. La direction explique que c'est un service qui doit s'autofinancer et cela sert à payer les salaires des surveillants du midi. Ce frais a été approuvé par le conseil d'établissement. Si un élève ne dine jamais à l'école, il est possible de faire créditer ce frais si le parent s'engage à ce que l'élève ne soit pas à l'école incluant sur les terrains de l'école durant l'heure du dîner en envoyant un courriel à l'école.		
9. Suivis du gouvernement scolaire	Les représentants des élèves mentionnent que cette année, le ministère des sports et de la santé ainsi que le ministère des communications ont été remplacés par le ministère des finissants et le ministère des affaires culturelles. De plus, il y a eu l'ajout de 22 députés de classe pour les élèves de 1 ^{re} et 2 ^e secondaires, francisation et CPC. Le conseil des ministres est formé par la ministre des festivités, la ministre des affaires culturelles, la ministre de l'environnement, la ministre des finissants, les ministres des élèves de 1 ^{re} et 2 ^e secondaire, M ^{mes} Stéphanie Bouillon et Nadia Rainville et des deux co-présidents. Les représentants des élèves participeront à des formations Vox Populi puisque l'objectif du gouvernement scolaire est d'assurer une bonne communication. Une boîte à idées a été installée et des affiches avec un code QR ont été apposées afin que les élèves répondent à un sondage sur la vie scolaire. Il y aura aussi une création de logos pour chacune des branches du gouvernement scolaire. Le ministère des affaires culturelles apprendra aux gens les différentes cultures afin de défaire des préjugés. Pour souligner l'importance de l'environnement, le ministère de l'environnement installera des bacs pour la récupération des canettes. Des affiches de sensibilisation concernant la récupération seront également apposées. Le ministère des festivités prépare actuellement les activités pour Noël. Les activités d'Halloween furent un réel succès. Le ministère des finissants		

	organisera des activités pour les élèves de 5 ^e secondaire afin de rendre leur dernière année unique. D'autres projets sont à venir tels que le calendrier de l'Avent, les midis-cinéma en hiver et Prends le volant sur ta vie.		
10. Représentant(es) de la communauté (approbation)	M ^{me} Marie-Hélène Berthiaume mandate la direction pour solliciter des représentants de la communauté à se joindre au Conseil d'établissement. Elle mentionne que le <i>Patro de Charlesbourg</i> et <i>Le Diplôme avant la médaille (DAM)</i> sont des partenaires importants pour la Polyvalente. Ces derniers sont intéressés à poursuivre leur participation au sein du conseil d'établissement.		
11. Règles de régie interne (approbation)	Les membres approuvent les règles de régie interne 2023-2024.		
12. Calendrier des rencontres (approbation)	Un calendrier de six rencontres du conseil d'établissement est déposé. En effet, il y aura cinq autres séances qui auront lieu aux dates suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • 28 novembre 2023 • 6 février 2024 • 2 avril 2024 • 7 mai 2024 • 11 juin 2024 		
13. Processus d'approbation des activités complémentaires (approbation)	<p>M^{me} Isabelle Girard explique en quoi consiste le processus d'approbation des demandes d'activités complémentaires. Selon les règles de régie interne, il est statué par les membres du CÉ qu'une délégation de pouvoir est accordée à la direction de l'école afin d'autoriser la participation à des sorties éducatives suite à la présentation de celles-ci au Comité de participation de l'établissement (CPE). Ceci permet la réalisation des activités avant leur présentation au CE étant donné que les rencontres ont lieu tous les deux mois. Suite à une séance du Comité de participation de l'établissement, la direction s'engage à transmettre par courriel la liste des activités qui ont été approuvées à des fins de consultation pour une période de 24 heures. Durant cette période, tous les membres votants peuvent exprimer leur désaccord pour une ou plusieurs sorties éducatives. Dans une telle situation, l'approbation de cette ou ces sorties(s) serait discutée lors de la séance à venir. À l'exception de la présidence, les membres n'ont pas à répondre à cette consultation pour donner leur approbation. À la fin de cette période de 24 heures et avec l'approbation de la présidence, les sorties éducatives n'ayant pas fait l'objet de désaccord sont réputées être approuvées conformément à l'article 87 de la L.I.P.</p> <p>Voici les trois étapes à retenir :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Approbation des demandes d'activités complémentaires par le CPE (comité participation-école). 		

	<p>2. Envoi par courriel des demandes d'activités complémentaires à tous les membres du CÉ.</p> <p>3. Approbation des demandes d'activités complémentaires par la présidente.</p>		
<p>14. Activités complémentaires (approbation)</p>	<p>M^{me} Sarah-Jane Martineau présente les activités complémentaires suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ateliers sur les préuniversitaires (5^e secondaire) • À double tour défi évasion (EESL-4) • Classe neige (PEI-1-2) • Educazoo sueurs froides (CPC) • Formation gouvernement scolaire par Vox-Populi (gouvernement scolaire) • Gala de jour (tous) • Générales pour les portes ouvertes (ADLS-2) • La Belle et la Bête (ADLS-4-5) • Olympiades canadiennes des métiers et technologies (Exploratoire-2, CPC et PRÉ-DEP) • OSE Entreprendre (Exploratoire-2 et CPC) • Participation au projet de développement de la médiation culturelle gros becs (PEI-4) • QMÉ Découverte (Exploratoire 1-2) <p>M. Maxime Jacques-Gagnon propose l'adoption des demandes d'activités complémentaires tel que présentées.</p> <p>La proposition est approuvée à l'unanimité.</p>		
<p>15. Changement au calendrier scolaire : Fête de Noël 21 décembre 2023 (adoption)</p>	<p>La direction propose la tenue d'un réveillon, qui aurait lieu le 21 décembre de 16 h 15 à 20 h 30. Les élèves auraient congé le 22 décembre et en cas de fermeture d'école le 21 décembre pour une tempête, la journée du 22 décembre demeurera une journée régulière de classe.</p> <p>Un(e) membre propose de modifier le calendrier scolaire 2023-2024 tel que suggéré.</p> <p>La proposition est adoptée à l'unanimité.</p>		

<p>16. Budget 2022-2023 (adoption)</p>	<p>La direction présente le budget 2022-2023 et elle explique qu'en raison des nouvelles règles budgétaires, il n'est plus possible de faire des surplus et de transférer des sommes du fond 1 « fonctionnement » vers le fond 3 « investissement ».</p> <p>Plusieurs mesures ont été indexées dont l'aide alimentaire et les mesures culturelles.</p> <p>Le salaire du personnel de soutien, des professionnels et des cadres se trouvent maintenant dans le budget de l'école. Des sommes en conséquence ont été versées à l'école.</p> <p>Le personnel a été sensibilisé afin de dépenser le budget qu'ils ont demandé pour différentes activités et qui leur a été octroyé afin d'éviter les surplus.</p> <p>Puisque les travaux se sont déroulés durant l'été 2023, la réfection du gymnase et du vestiaire de football se trouvent dans le fonds 3 « investissement » au budget 2023-2024.</p> <p>Pour les prochains investissements, une autorisation du comité de répartition des ressources qui siège au niveau du centre de services et de la direction générale sera nécessaire.</p> <p>Un(e) membre propose l'adoption du budget 2023-2023.</p> <p>La proposition est adoptée à l'unanimité.</p>		
<p>17. Campagnes de financement et levées de fonds (adoption)</p>	<p>La direction explique qu'afin de réduire les frais du voyage à Cuba s'adressant aux élèves PEI de 4^e et 5^e secondaire, ceux-ci souhaitent organiser une vente de coupons de tirage via la plateforme <i>La</i> fabrique à projets. Les billets se vendraient de décembre 2023 à février 2024.</p> <p>M. Maxime Jacques-Gagnon propose l'adoption du projet de campagne de financement des élèves de PEI de 4^e et 5^e secondaire.</p> <p>La proposition est adoptée à l'unanimité.</p>		
<p>18. Projet éducatif 23-27 : Suivi du comité de pilotage</p>	<p>M. Martin Simard présente les travaux du comité de pilotage.</p> <p>Il précise que le but du projet éducatif est d'offrir à l'élève un environnement scolaire de qualité et motivant. Déterminés par le milieu, les enjeux du projet éducatif indiquent les priorités d'une école. Il cible les enjeux propres à l'école et permet de placer des cibles de réussite quant aux orientations prises</p>		

	<p>par l'équipe-école. En tenant compte de leur environnement, les écoles arrivent à mieux définir les attentes du milieu et les besoins des élèves.</p> <p>Le dépôt final du projet éducatif devra se faire au plus tard le 1^{er} décembre.</p>		
19. Formulaire - Plan de formation obligatoire des membres	La direction rappelle aux nouveaux membres du CÉ que ceux-ci doivent visionner l'ensemble des capsules pour la formation obligatoire et remettre le formulaire attestant que la formation a bien été suivie à sa collaboratrice M ^{me} Sarah-Jane Martineau.		
20. Formulaire - Dénonciations intérêts	La direction demande aux représentants des parents de remplir le formulaire « dénonciations intérêts » et de remettre celui-ci à sa collaboratrice M ^{me} Sarah-Jane Martineau.		
21. Inscription redécoupage 24-25	La direction explique qu'afin de respecter la capacité d'accueil des écoles, en vue de l'ouverture de la nouvelle école de Charlesbourg, les parents des élèves qui résident dans le bassin des écoles secondaires de Charlesbourg devaient exercer pour leur enfant, un premier, deuxième et troisième choix d'école pour l'année scolaire 2024-2025, du 10 au 31 octobre. Le CSSPS procède ainsi, car celui-ci doit d'abord assurer une place pour chaque élève dans son école de bassin avant d'effectuer un choix pour une autre école, et ce, même s'il fréquente un programme. L'objectif demeure de respecter le choix du plus grand nombre d'élèves possible. Les choix d'école seront analysés et les places seront octroyées dans le respect de la Politique relative aux critères régissant l'admission et l'inscription des élèves. Les élèves recevront une réponse en 2024.		
21. Rapport du comité de parents	<p>M^{me} Mélanie Maltais mentionne qu'il y a eu deux rencontres du comité de parents. La première rencontre concernait la formation des comités et la deuxième rencontre concernait les sujets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation d'une capsule concernant le PEVR; • Présentation de la nouvelle école secondaire de Charlesbourg et discussions quant à l'absence de programmes particuliers; • Présentation du protecteur régional de l'élève. 		
22. Communication de la direction	La direction mentionne que le CPE a proposé de revoir la politique-école sur l'utilisation cellulaires afin d'interdire ceux-ci en classe. Le sujet sera traité lors de prochaine séance du CÉ.		
23. Communication de la présidence	Aucune.		
24. Communication des membres	Aucune.		

25. Levée de l'assemblée	M. Dave Bérubé propose la levée de l'assemblée à 21 h 27. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.		
---------------------------------	--	--	--

Président(e) de l'assemblée

Secrétaire de l'assemblée

Levée de l'assemblée : 21 h 27

Prochaine rencontre : 28 novembre 2023